

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 7 juillet 2023**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 07/07/2023

D/2023-019

Aujourd'hui, Vendredi 7 juillet 2023, à 10 heures 26, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames DELUC, DEMANGE, JAMET, KUHN et SCHMITT, et Messieurs BELPERRON et GIRARD

*A titre de titulaire en distanciel :*

Madame FAHMY

*A titre de suppléants :*

Mesdames BOUVIER, DELNESTE et JUSTOME

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, EL KHADIR, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE et FEYTOU

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D/2023-020

**Achat de chèques cadeaux pour le Noël des enfants,  
pour les départs en retraite et les médaillés du travail  
Approbation - Modification**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Noël des enfants de ses agents, le SIVU leur offre, chaque année, des chèques cadeaux. Il s'agit de bons utilisables dans un certain nombre de magasin permettant l'achat de jouets, de disques, de livres, de jeux ou de matériel informatique. Le montant versé s'élève à 40 euros pour chacun des enfants ayant entre 0 et 14 ans au cours de l'exercice concerné et ce, pour tous les agents présents au 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours.

Cependant, afin d'assurer la distribution des chèques et laisser le temps aux agents de les dépenser, il serait préférable d'anticiper d'un mois la date de prise en compte des agents concernés. C'est pourquoi, je vous propose de considérer comme bénéficiaires de ces chèques cadeaux les agents présents au 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours.

Par ailleurs, conformément aux engagements de l'Accord de Progrès Social, notamment dans sa volonté de reconnaître le parcours professionnel de ses agents au travers des différents dispositifs liés à l'avancement, la promotion et la formation, le SIVU souhaite renforcer la reconnaissance des agents qui le compose. Pour cela, il est proposé d'offrir aux agents partant à la retraite et aux agents recevant une médaille du travail un chèque cadeaux d'un montant de 50€. En effet, cela permettrait de compenser, pour les premiers, le fait qu'aucune prime de départ à la retraite ne soit versée par le SIVU à ses agents (sauf ceux ayant muté depuis les villes de Bordeaux et de Mérignac à la création, au 1er juillet 2004) et serait l'occasion, pour les derniers, de voir leur engagement professionnel davantage reconnu.

Ces chèques cadeaux sont valables dans différentes enseignes et permettent aux agents concernés de dépenser la somme dans les articles de leur choix (livres, vêtements, technologie...).

Les chèques cadeaux seront déclarés au titre des avantages en nature conformément aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'URSSAF. Il vous est donc proposé de d'anticiper d'un mois la date de prise en compte pour l'établissement de la liste des chèques cadeaux pour Noël et d'autoriser le don d'un chèque cadeau de 50€ par agent pour les départs en retraite et les médaillés du travail.

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu la délibération D/2006-024 autorisant l'achat de chèques cadeaux,  
Vu la délibération D/2015-026 augmentant de 10€ le montant des chèques cadeaux,

**Article 1 :**

Décide d'anticiper la date de prise en compte des agents concernés pour la placer au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

**Article 2 :**

Décide d'autoriser le don d'un chèque cadeaux d'une valeur de 50€ pour les agents partant en retraite et pour les agents médaillés du travail dont le montant versé sera déclaré, pour chaque agent, sur le salaire au titre des avantages en nature.

**Article 3 :**

Autorise la Présidente à inscrire au budget les crédits nécessaires.

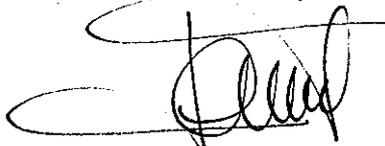
**Article 4 :**

Autorise la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 8  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à Bordeaux, le 07 JUIL. 2023

La Présidente,



Delphine JAMET